

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10
du Code des Collectivités Territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE RÉUNIRA
EN SÉANCE ORDINAIRE**

**Le MERCREDI 03 AVRIL 2024 À 18H30
SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2024

AFFAIRES GENERALES :

- Haras de Cordemais : avenant n° 01 au bail emphytéotique
- Avenant n° 1 à la convention avec l'Association Culturelle et de Loisirs de Cordemais (ACLC)
- Restructuration et extension de la salle Omnisports : approbation du programme – Fixation des modalités du concours de maîtrise d'œuvre et du coût de l'opération

FINANCES :

- LOP - Compte de gestion 2023
- LOP – Compte administratif 2023
- LOP - reprise et affectation définitive du résultat 2023
- LOP - Adoption du budget annexe 2024
- VILLE - Compte de gestion 2023
- VILLE – Compte administratif 2023
- VILLE - reprise et affectation définitive du résultat 2023
- Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026
- Attributions des subventions 2024
- Attribution de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale
- Taux de contributions directes 2024
- PVS - Tarifs du restaurant scolaire
- PVS - Montant des frais de fonctionnement des écoles publiques
- PVS - Montant des frais de fonctionnement des écoles privées hors Cordemais
- PVS - Ecole privée Ste Anne – attribution d'un forfait communal
- PVS - Montant attribué aux bons de fournitures scolaires
- VILLE - adoption du budget primitif M57 de l'année 2024
- Garanties d'emprunts

- Questions diverses

Fait à Cordemais, le 22 mars 2024

